

Le pilier du Heïlala (ou ‘Asrou)

1. Le pilier :

La proclamation de l'Unité par la parole : « **Lê ilêha ila llah** ». Il est un devoir de clôturer le dernier grain par la formule « Mouhamadou rassoulou llah ‘alaîhi sallamoullah ». Il est possible de la réciter de la prière du ‘Asr jusqu’au coucher du soleil sans nombre précis ou d’attendre une heure et demie environ avant le Maghreb pour la débiter jusqu’à atteindre ce moment ou encore de le faire selon un nombre précis qui n’est pas inférieur à 1000 fois jusqu’à plus.

Il est à noter aussi que certains savants tel Cheikh Omar Foutiyou (qu’Allah l’agrée) dans son **Rimah** ainsi que Hajj Hassan Ba’qili dans son **Ira-at**, précisent qu’il est possible d’évoquer aussi avec le Ismou Moufrad « **Allah** » soit en duo avec la parole « **Lê ilêha ila llah** », soit seul sans cette parole. Cependant, du vivant de Seïdina Ahmed Tidjani (qu’Allah sanctifie son précieux secret) ce ne fut que la parole « **Lê ilêha ila llah** » qui fut évoquée jusqu’à sa mort et c’est ce qui est toujours accompli dans la noble Zaouïya de Fès ainsi qu’à ‘Aïn Madhi.

Remarque :

- Seïdina Ahmed Tidjani (qu’Allah sanctifie son précieux secret) a écrit à Sidi Ibrahim Riyahi (qu’Allah l’agrée) lui autorisant à réciter jusqu’à 2000 fois la Heïlala. Ce chiffre lui est particulier. Les gens de Fès accomplissaient 1000 fois la Heïlala jusqu’à nos jours.

- La branche de Sidi Mohamed El Hafidh Chinguitti accomplit 1200 fois.

- L’Imam Nadhifi accomplissait 300 fois à la suite de l’autorisation qu’il reçut de l’esprit de Seïdina Ahmed Tidjani (qu’Allah sanctifie son précieux secret), mais cela est aussi particulier.

Il a été dit aussi :

-Par Sidi Mohamed Ibn Mechri (qu’Allah l’agrée) de 1500 fois à plus.

-Par l’auteur de « **Jaichoul Kebir** » 1200 fois.

-Par Sidi Mohamed ibn Abi Nasser El ‘Alawi (qu’Allah l’agrée) 1000 fois.

Le célèbre fqih **Kensoussi** (qu’Allah l’agrée) a dit : « Celui qui récite moins de mille fois serait comparable à celui qui fait la prière du Dhor en trois rak’at, alors qu’elle est de quatre ».

2. Les formules méritoires :

Certains compagnons débutaient le Heïlala par :

- La formule de refuge contre Chaïtan puis la **Fatiha**.

- Puis 1 ou 3 fois la demande de pardon avec la formule de la Wadhifa.

- Puis 1 ou 3 fois Salat Fatihi.

Ensuite, ils enchaînaient par la formule de clôture puis ils débutaient la récitation du pilier, car conformément aux dires de Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) le 'Asrou est construite selon la règle utilisée par la Khalwatiya dans leur oraison qui la débute et la clôture avec le Qoran. De même le 'Asrou était accompli conformément aux règles pratiquées dans la Khalwatiya tel le balancement du corps suivant le rythme de l'évocation ainsi que le fait de se lever en l'accomplissant debout, et ceci, du vivant de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) comme après sa mort par ses compagnons.

Puis, devant l'excès des innovations qui vît le jour en pleine assemblée, Sidi Mohamed El Kebir (alors Khalife mondial) et son frère Sidi Mahmoud, tous deux petits-enfants de Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret), envoyèrent une lettre aux gens de Fès leur ordonnant d'abandonner la règle de se conformer aux pratiques de la Khalwatiya et de se contenter de réciter à la suite la Heïlala. C'est ainsi qu'est désormais pratiqué le 'Asrou à Fès comme à 'Aïn Madhi et ailleurs.

La clôture peut s'accomplir comme suit :

- La formule de refuge contre Chaïtan puis la **Fatiha**.

- Puis 1 ou 3 fois Salat Fatihi et on rajoute le verset « **Inna Allaha wa malaikatahou [...]** ». On clôture par la prière sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ainsi que les derniers versets de la Sourate Saffat : « **Soubhana rabbika rabbil 'izzati [...]** ». (Il existe des variantes).

Par rapport au mérite du dernier verset de la sourate Saffat (que l'on récite pour clôturer les oraisons) il est rapporté de 'Ali ibn Abi Taleb (qu'Allah l'agrée) qu'il a dit :

« Celui qui veut rassembler tout le poids de ses œuvres dans la balance le Jour du jugement, que ses dernières paroles soient, lorsqu'il se lève d'une assemblée : « Gloire à ton Seigneur, le Seigneur de la puissance. Il est au-dessus de ce qu'ils décrivent ! {180} Et la paix sur les Messagers, {181} et louange à Allah, Seigneur de l'univers ! {182} » (Sourate 37 Les rangées, versets 180 à 182) ».

- **Les devoirs et les actes préférables sont les mêmes que pour la Wadhifa.**

Concernant la pose du drap durant l'accomplissement du 'Asrou cela ne se faisait pas du vivant de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) comme l'a stipulé Cheikh Idriss El Iraqî, mais il est posé à 'Aïn Madhi du début à la fin.

- **Le rattrapage lorsqu'on arrive en retard pour la récitation en groupe du 'Asrou :**

Lorsqu'on arrive en retard pour le 'Asrou on récite, avant de rejoindre le groupe dans leur récitation : **Fatiha** + « **Astaghfiroullah el 'Adhim alladhi lâ ilêha ila Houwa el Hayyou-l-Qayyoun** » (1 ou 3 fois) + **Salatou Fatihi** (1 ou 3 fois) puis la formule de clôture « **Inna Allaha wal malaikatahou [...]** » ensuite, on récite avec eux.

- Voici l'exemple du 'Asrou tel qu'il est pratiqué à Fès :

DOU'A D'OUVERTURE :

« Allahoumma inni nawaïtou tilawata hêdhal ouirdi ta'dhiman wa ijlanan laka wabtigha mardatika wa qasdan li wajhika-l-karim, moukhliṣan laka min ajlika wa aqoulou bi imdadika wa 'aounika wa houalika wa qouwwatika wa ma waḥabtani min in'amika wa taoufiqika mousta'inan bika » (La dou'a est récitée à voix basse.)

- A'oudhou billêhi mina chaïtani rajim.

- Sourate « **El Fatiha** » +Amin 1 fois.

- Salat Fatihi 1 fois

- « **Soub-hana rabbika rabbil 'izzati 'amma yaṣifouna wa salamoun 'ala-l-moursalina wa-l-hamdou lillêhi rabbi-l-'alamin** » (Sourate 37 Saffat, versets 180-181-182).

- **1000 fois LA ILEHA ILLA ALLAH** puis, à la 1000^{ème}, ajouter : « Mohamadoun rassouloullah 'alayhi salamoullah ».

- Formule de clôture :

- « **Inna-llaha wa malaïkatahou youṣallouna 'ala nabiyi, ya ayyouha ladhina amanou gallou 'alaihi wa sallimou taslima** » (Sourate 33 El Ahzab, verset 56).

- Salla-llah 'alaihi wa 'ala êlihi wa sahabihi wa sallama taslima

- « **Soub-hana rabbika rabbil 'izzati 'amma yaṣifouna wa salamoun 'ala-l-moursalina wa-l-hamdou lillêhi rabbi-l-'alamin** » (Sourate 37 Saffat, versets 180-181-182).

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

